

**Motion de M. Roman Juon, Mmes Isabel Nerny et Hélène Ecuyer: «Pour empêcher l'exploitation de la mort des animaux».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 6 décembre 2000)

*MOTION*

Considérant:

- que les animaux ne sont plus des choses, mais des êtres vivants;
- qu'en l'an 2000 deux cimetières pour animaux vont être mis en service à Lausanne et à Bâle;
- qu'un groupe de promoteurs sans scrupule envisage de couvrir la Suisse de pyramides funéraires pour animaux;
- qu'un promoteur bâlois ouvrira prochainement un cimetière où les animaux pourront légalement être enterrés au prix de 400 francs pour un chat et de 1000 francs pour un chien;
- qu'il est primordial d'éviter que, sur le territoire de la Ville de Genève ou du canton, des promoteurs alléchés par le gain facile profitent de la tristesse et du désarroi d'une personne ou d'une famille à la suite de la mort de leur animal pour gagner facilement de l'argent,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher, en collaboration avec la Société pour la protection des animaux (SPA), les associations intéressées et les autorités cantonales et communales, une solution qui puisse protéger les amis des animaux des exploités de leur mort, à l'image de ce qui se réalise actuellement à Lausanne, c'est-à-dire en créant un cimetière pour animaux accessible à toutes les bourses.